

Victoire sur le paiement des dimanches et jours fériés



Retour sur une mobilisation victorieuse

La CGT revendiquait de longue date la revalorisation de la prime pour les dimanches et jours fériés inclus dans le cycle de travail dans certains secteurs.

Un mouvement important des agent-es du Palais des Beaux-Arts s'est déroulé au printemps dernier, avec cahier revendicatif et préavis de grève déposé par la CGT. Plusieurs jours de mobilisation et de grève ont permis d'obtenir par une délibération municipale de juin une amélioration de la paie des ANTH (vacataires) et une augmentation de la prime dimanches & fériés : **passage de 35 à 50 € pour chacun des 10 premiers jours, et de 70 à 100 € à partir du 11^e jour**. De même nous avons obtenu la promesse d'envisager une harmonisation de cette mesure à l'échelle de l'ensemble de la commune.

On comptait bien ne pas en rester là : cette première avancée devait inspirer les collègues d'autres secteurs d'activités. Ce fut le cas dans les cimetières, avec une pétition et un préavis de grève déposé à nouveau par la CGT en octobre.

Qu'on ne s'y trompe pas : c'est bien la détermination et l'action des agent-es concerné-es avec le soutien de la CGT qui ont permis d'obtenir très concrètement une négociation avec notre employeur. Celle-ci a abouti à une extension de la revalorisation des dimanches et fériés travaillés à tous les secteurs. **Désormais toutes les personnes qui ont des dimanches et fériés dans leur cycle de travail bénéficient de cette revalorisation.**

(Attention il s'agit bien ici des jours prévus dans le cycle de travail. Toute journée de travail supplémentaire exceptionnelle doit rentrer dans le cadre des heures supplémentaires)

Quelle mise en œuvre de cette revalorisation dans le cadre de la mensualisation des primes

Compte-tenu de la mensualisation de la plupart des primes qui entre en vigueur en 2025, si vous êtes concerné-es, vous toucherez chaque mois le même montant, calculé sur le nombre théorique de dimanches et fériés pendant lesquels vous êtes censés travailler, selon le tableau suivant :

Nb de dimanches et fériés compris dans le cycle annuels	Prime mensuelle
1 à 6	25 €
1 à 10	42 €
1 à 15	84 €
1 à 20	126 €
1 à 25	167 €
1 à 30	208 €

Ainsi si vous devez travailler entre 1 et 6 dimanches ou fériés dans l'année, le calcul est le suivant : $(50 € \times 6 \text{ jours}) = 300 € / 12 \text{ mois} = 25 €$ par mois.

Si vous devez travailler jusqu'à 20 dimanches ou fériés, les jours au-delà du 10^e sont mieux payés : $(50 € \times 10 \text{ jours}) + (100 € \times 10 \text{ jours}) = 1500 € / 12 \text{ mois} = 126 €$ par mois (arrondi).

Attention le compte n'y est pas tout à fait car certain-es collègues peuvent avoir plus de 30 jours à effectuer. Une « clause de revoyure » permettra d'ajuster le calcul en juin : si vous êtes concerné-es, faites-le nous savoir pour obtenir les ajustements nécessaires !



Rejoindre la CGT, c'est être plus fort pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux !

Syndicat CGT des personnels actifs et retraités de la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme
Hôtel de ville de Lille – 3ème pavillon – entresol Tél. : 03 20 49 51 45 / 06 27 52 39 97
mail cgtmairielille@gmail.com - WWW.CGT-VILLEDELILLE.COM



CGT
LHL

De nombreux chantiers pour 2025 (liste naturellement non exhaustive : même pas peur !)

Au plan national...

Nos représentant-es de la fédération CGT des services publics ont été reçus le 6 janvier par le nouveau ministre de la Fonction publique, Laurent Marcangeli. À la suite des mobilisations importantes du 5 décembre contre les annonces sur le gel du point d'indice, les 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie ou encore la suppression de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat), la CGT a rappelé un certain nombre de revendications, dont :

- Faire sauter le verrou de Bercy, **sortir de l'austérité budgétaire, financer les services publics** et les trois versants constitutifs de la Fonction publique – Etat, Territorial, Hospitalier.
- **Renoncer à tout jour de carence**, au passage de 100 à 90 % de la prise en charge des rémunérations au titre des arrêts maladie ordinaire, **abroger la loi portant contre-réforme des régimes de retraite, rétablir le versement de la Garantie Individuelle de Perte de Pouvoir d'Achat.**
- **Maintenir et améliorer le statut général des fonctionnaires** et abandonner le projet de loi « Guérini ».
- **Augmenter immédiatement et, a minima de 10 % la valeur du point**, l'indexer sur l'inflation, revaloriser les grilles indiciaires, avancer sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **Stopper les suppressions d'emplois**, établir un plan pluriannuel de recrutement et de titularisation des agent.es non titulaires dont le nombre ne cesse d'augmenter.
- **Renforcer les droits des agent.es publics au titre des systèmes de protection sociale obligatoire**, des politiques d'action sociale à commencer par le droit au logement. Les droits des agent.es publics, actifs et retraité.es, au titre des systèmes complémentaires en santé et en prévoyance doivent être stabilisés et améliorés.

... Au plan local

Au sein de notre collectivité Lille-Hellemmes-Lomme voici quelques priorités que nous nous sommes fixées, en matière de droits collectifs :

- **Réviser l'application des 1607 heures** : il y a en particulier des écarts importants du nombre d'heures de travail réel pour certains cycles de travail : on peut avoir le même métier, le même salaire, mais ne pas avoir la même durée effective de travail !

- **Négocier les rémunérations des agent-es** : l'application du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est en cours de bilan d'actualisation. Nous allons évaluer la mensualisation des primes qui vient d'être actée pour s'assurer que personne n'est lésé et revendiquer une révision de la grille des indemnités.
- **Faire assouplir les modalités d'organisation du travail** pour rendre la collectivité plus attractive et favoriser la conciliation entre vie pro et perso : déclinaison des 1607H et nombre de RTT, semaine des 4 ou 4,5 jours (réduisant le recours au temps partiel des femmes notamment), télétravail, ...
- **Faire vivre le plan d'action égalité professionnelle** entre femmes et hommes : Nous avons contribué à le « muscler » et il vient d'être voté. Il faut maintenant passer à l'action pour réduire les inégalités persistantes.
- **Mieux former les encadrant-es** afin de mieux accompagner les agent-es et assurer le respect de leurs droits.
- **Négocier la participation de notre employeur, rendue obligatoire, à la prévoyance** (garantie maintien de salaire)
- **Défendre plus de poids et de moyens d'action à la F3CST** (instance œuvrant pour la santé, la sécurité et les conditions de travail) notamment en matière de risques psycho-sociaux. Notre enquête de 2024 sur la souffrance en travail en dit long sur le travail à mener !

A vous de compléter la liste avec nous !

Souhaitons à toutes et tous beaucoup de courage et de réussite pour défendre et accroître nos droits !

AGPI : Promotions et avancements de grade

Nous adressons nos félicitations à l'ensemble des collègues qui ont été promus cette année !

A noter : La mesure que la CGT défendait et qui a été appliquée lors de la campagne de promotions précédente, à savoir l'avancement au grade d'agent de maîtrise pour les personnes en fin de carrière, et ce sans condition de changement de poste, a été renouvelée cette fois-ci. Ainsi les personnes nées au plus tard en 1961 ont pu en bénéficier, avec la perspective d'une retraite améliorée en conséquence.

Une permanence régulière à Lomme

Qu'on se le dise : vous pouvez désormais nous rencontrer tous les **mardis à la Maison des enfants (1^{er} étage au local syndical) de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h**, et ce à partir du mardi 21 janvier.